



Redressement fiscal frais professionnel

Par **tonyou**, le **14/01/2009** à **23:17**

bonsoir,

en 2005 j'ai été responsable comptable stat salarié d'une société qui a fait l'objet d'un contrôle fiscal, le contrôle ne s'est pas bien passé les dirigeants ont été redressés à titre personnel. en ce qui me concerne le fisc a rejeté mes remboursements de frais pro (au titre qu'ils n'étaient pas justifiés).

A l'époque l'entreprise a sollicité un avocat fiscaliste pour contester mon dossier. Le fisc a rejeté les éléments et n'a plus donné signe de vie.

l'entreprise a depuis déposé son bilan et j'ai été licencié pour motif économique. Depuis, j'ai retrouvé un emploi par intérim.

le 2 janvier 2009 par courrier simple daté du 30/12/2008 le fisc met en recouvrement les sommes redressées sur chaque avis de redressement (envoyé en courrier simple) figure écrit à la main une référence courrier recommandé alors que je n'ai pas changé d'adresse et que je n'ai jamais reçu de courrier recommandé.

Est-il normal que je reçoive une mise en recouvrement aussi tardivement, et par courrier simple.

Je me retrouve à payer une 2ème fois les frais engagés pour l'entreprise ainsi que des pénalités CSG etc..

pourrais-je avoir votre aide et votre conseil svp ?

Merci d'avance